

Calvados : en possession d'un sabre, un ado voulait s'en prendre à un collégien

Un adolescent de 14 ans a été interpellé et placé en garde à vue par les gendarmes de Condé-en-Normandie après avoir été interpellé en possession d'un sabre.



Les gendarmes de Condé-en-Normandie et de Vire-Normandie (Calvados) ont interpellé un adolescent de 14 ans porteur d'un sabre. Il a été placé en garde à vue. Photo d'illustration.

Inquiétude aux abords du collège Dumont-d'Urville à Condé-en-Normandie (Calvados) après des faits qui auraient pu être dramatiques. Un adolescent de 14 ans a été interpellé en possession d'un sabre. Il avait pour objectif d'en découdre avec un autre adolescent du collège.

Il voulait en découdre avec un collégien

Les gendarmes de Condé-en-Normandie et du PSIG de Vire-Normandie (Calvados) sont inter-

venus mardi 16 septembre 2025, à 16 h 45, devant le collège Dumont-d'Urville à Condé-en-Normandie. Ils avaient été avisés qu'un adolescent, non scolarisé dans l'établissement, devait en découdre avec un élève du collège.

On nous avait parlé d'un sabre. En fait, ce n'est pas un sabre de cavalerie, comme on pourrait le penser. C'était un katana, un coupe-coupe, plutôt. Mais d'une longueur de 30 centimètres. Commandant Serge Pourtet, chef d'escadron de la compagnie de Vire

« Il n'a jamais exhibé le sabre devant le collège »

En arrivant sur place, la patrouille ne trouve personne. « Mais les gendarmes ont recueilli les premiers éléments d'identification du jeune en question et ils ont commencé à faire des recherches », poursuit le commandant Pourtet.

Les gendarmes ont réussi à retrouver sa trace alors qu'il rentrait chez ses parents. Interpellé, le jeune a été trouvé en possession de l'arme. Il a aussitôt été placé en garde à vue.

« Mais, à aucun moment, il n'a exhibé le sabre devant le collège », reprend le commandant Pourtet. « C'est un jeune qui voulait s'en prendre à un jeune scolarisé dans le collège pour des histoires datant de plus d'un an. C'étaient des trucs de gamins ».

« C'est une situation inquiétante »

Toutefois, le commandant Pourtet n'entend pas minimiser les faits. « Ils sont graves quand même. C'est pour ça qu'il a été placé en garde à vue. C'est surtout le fait qu'il soit mineur : c'est une situation inquiétante. »

La garde à vue a été levée mercredi 17 septembre dans l'après-midi et l'adolescent a été rendu à famille. Outre un avertissement pénal probatoire, le jeune homme est convoqué devant l'ACJM (Aide aux victimes Citoyenneté Justice Médiation).